

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS PRISES EN CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026**

<p>Délibération n°2026/025</p>	<p><b>Création d'un poste permanent d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet au 1<sup>er</sup> mai 2026 dans le cadre d'un avancement de grade – Modification du tableau des effectifs</b></p> <p>Suite à l'éligibilité d'un agent à l'avancement de grade, le Conseil Municipal décide, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe relevant de la catégorie C à temps non complet à raison de 29.1/35<sup>ème</sup></li> <li>- Approuve le tableau des effectifs joint en annexe 1</li> </ul>	<p>Approuvée à l'unanimité</p>																																							
<p>Délibération n°2026/026 et 26 BIS</p>	<p><b>Autorisation de recrutements d'agents contractuels pour remplacer des agents indisponibles ou pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité</b></p> <p>Afin de garantir la continuité du fonctionnement des services municipaux, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A procéder au recrutement d'agents contractuels afin d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles dans les conditions fixées par l'article L332-13 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP)</li> <li>- A créer 5 postes d'emplois permanents et à recruter des agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité dans les conditions fixées par les articles L332-23-1° ou L332-23-2° du CGFP</li> </ul>	<p>Approuvée à l'unanimité</p>																																							
<p>Délibération n°2026/027</p>	<p><b>Droits à la formation des élus municipaux</b></p> <p>Conformément aux dispositions de l'article L2123-12 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du conseil bénéficient d'un droit à la formation.</p> <p><b>Le Conseil municipal décide que les actions de formation suivies par ses membres devront être en lien avec les délégations qui leur sont confiées et/ou avec leur participation aux différentes commissions municipales.</b></p>	<p>Approuvée à l'unanimité</p>																																							
<p>Délibération n°2026/028</p>	<p><b>Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)</b></p> <p>Conformément à l'article 1650 du Code général des impôts, une Commission communale des impôts directs (CCID) est instituée dans chaque commune. Elle intervient principalement en matière de fiscalité directe locale et a notamment pour rôle de donner son avis sur les évaluations cadastrales des propriétés bâties et non bâties et la mise à jour des bases fiscales.</p> <p><b>Le Conseil Municipal propose la liste des commissaires suivants parmi laquelle le directeur départemental des finances publiques désignera 6 commissaires titulaires et 6 suppléants.</b></p> <table border="1" data-bbox="280 1563 1219 2069"> <thead> <tr> <th></th> <th>Commissaires titulaires</th> <th>Commissaires suppléants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>JOYEUX Cédric</td> <td>FAISANT Patrick</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>DEVEAUTOUR Gilbert</td> <td>LETANG Séverine</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>DEVERRIERE Jean-Claude</td> <td>LEBERT Sophie</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>LAJOUX Michel</td> <td>MORICHON Marie-Suzanne</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>BREGEAUD Corinne</td> <td>PERIGAUD Marie-Claude</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>ELDRIDGE-DOYLE Valérie</td> <td>BARDIEUX Isabelle</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>BARDU Jean-Claude</td> <td>SAVIGNAT Aurore</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>LASNIER Gilles</td> <td>LASNIER Fabienne</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>FREDAIGUE POUPON Martine</td> <td>NIVARD Lionel</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>DINCQ Jean-Pierre</td> <td>ROCHETTE Pierre</td> </tr> <tr> <td>11</td> <td>BICHAUD Sylvie</td> <td>DEVERRIERE Cécile</td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>HUGUET David</td> <td>COURTIOUX Nathalie</td> </tr> </tbody> </table>		Commissaires titulaires	Commissaires suppléants	1	JOYEUX Cédric	FAISANT Patrick	2	DEVEAUTOUR Gilbert	LETANG Séverine	3	DEVERRIERE Jean-Claude	LEBERT Sophie	4	LAJOUX Michel	MORICHON Marie-Suzanne	5	BREGEAUD Corinne	PERIGAUD Marie-Claude	6	ELDRIDGE-DOYLE Valérie	BARDIEUX Isabelle	7	BARDU Jean-Claude	SAVIGNAT Aurore	8	LASNIER Gilles	LASNIER Fabienne	9	FREDAIGUE POUPON Martine	NIVARD Lionel	10	DINCQ Jean-Pierre	ROCHETTE Pierre	11	BICHAUD Sylvie	DEVERRIERE Cécile	12	HUGUET David	COURTIOUX Nathalie	<p>Approuvée à l'unanimité</p>
	Commissaires titulaires	Commissaires suppléants																																							
1	JOYEUX Cédric	FAISANT Patrick																																							
2	DEVEAUTOUR Gilbert	LETANG Séverine																																							
3	DEVERRIERE Jean-Claude	LEBERT Sophie																																							
4	LAJOUX Michel	MORICHON Marie-Suzanne																																							
5	BREGEAUD Corinne	PERIGAUD Marie-Claude																																							
6	ELDRIDGE-DOYLE Valérie	BARDIEUX Isabelle																																							
7	BARDU Jean-Claude	SAVIGNAT Aurore																																							
8	LASNIER Gilles	LASNIER Fabienne																																							
9	FREDAIGUE POUPON Martine	NIVARD Lionel																																							
10	DINCQ Jean-Pierre	ROCHETTE Pierre																																							
11	BICHAUD Sylvie	DEVERRIERE Cécile																																							
12	HUGUET David	COURTIOUX Nathalie																																							

<p>Délibération n°2026/029</p>	<p><b>SYGESBEM : Modification des statuts (adhésion de la commune de ST SORNIN LA MARCHÉ)</b></p> <p>Les communes membres de ce syndicat disposent d'un délai de trois mois sur toute nouvelle demande d'adhésion d'une commune.</p> <p><b>Le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accepte l'intégration de la commune de ST SORNIN LA MARCHÉ au Syndicat Intercommunal de Gestion de la voirie des cantons de BELLAC et MEZIERES SUR ISSOIRE (SYGESBEM)</li> <li>- approuve la modification des statuts qui en découle</li> </ul>	<p>Approuvée à l'unanimité</p>
<p>Délibération n°2026/030</p>	<p><b>Actualisation du tableau de classement de la voirie communale</b></p> <p>Le recensement des données de la voirie communale retenu par les administrations est désormais automatisé et repose sur les données de l'Institut Géographique National (IGN). Afin de corriger les écarts constatés entre les données communales et celles de l'IGN, le tableau de classement de la voirie communale a été actualisé. Cette mise à jour intègre les voies affectées à la circulation et desservant des habitations, ainsi que l'ajustement de certaines longueurs</p> <p><b>Le Conseil Municipal approuve le nouveau tableau de classement mis à jour le 10.02.2026</b></p>	<p>Approuvée à l'unanimité</p>
<p>Délibération n°2026/031</p>	<p><b>Subventions de fonctionnements aux associations et organismes divers – Année 2026</b></p> <p>Après présentation et avis de la commission « Associations » sur les demandes de subventions d'associations et organismes divers :</p> <p><b>Le Conseil Municipal décide d'attribuer, pour l'année 2026, les subventions mentionnées dans le tableau figurant en annexe 2</b></p> <p>M. BRACHET, Mme BARDIEUX et Mme LEBERT ne prennent pas part au vote des subventions concernant respectivement l'USP, VELO NATURE et l'Amicale de l'école des 2 Tilleuls.</p>	<p>Approuvée à la majorité</p>
<p>Délibération n°2026/032</p>	<p><b>Porte d'entrée à l'accueil du secrétariat de la mairie - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des C.T.D.</b></p> <p>Afin de renforcer la sécurité et d'améliorer les conditions d'accueil des usagers du secrétariat, un devis a été sollicité pour l'installation d'une porte automatique vitrée.</p> <p>Le montant des travaux s'élève à 7 639.00 € HT.</p> <p><b>Le Conseil Municipal décide :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver la réalisation de ces travaux</li> <li>- de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des Contrats Territoriaux départementaux (CTD)</li> </ul>	<p>Approuvée à l'unanimité</p>
<p>Délibération n°2026/033</p>	<p><b>SEHV : travaux d'effacement de réseaux électriques et de télécommunications dans les lotissements « Les Bruyères » et « Châtaigniers » - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des C.T.D.</b></p> <p>Le SEHV a retenu le projet de la commune relatif à l'enfouissement des réseaux électriques et de communications dans les lotissements « Les Bruyères » et « Châtaigniers ».</p> <p>Le montant restant à charge de la commune s'élève à 101 580.77 €HT et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la fourniture et pose de 46 candélabres</li> <li>- la fourniture et pose de 7 lanternes (réutilisation de lanternes existantes)</li> </ul> <p><b>Le Conseil Municipal décide :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver la réalisation de ces travaux</li> <li>- de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des Contrats Territoriaux départementaux (CTD)</li> </ul>	<p>Approuvée à l'unanimité</p>
<p>Délibération n°2026/034</p>	<p><b>Travaux de sécurisation du centre-bourg - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police</b></p> <p>Afin de sécuriser le cheminement des piétons rue de l'Ancienne Mairie, notamment aux abords de l'école ainsi qu'à l'intersection avec la rue de la Colline, un devis a été sollicité pour l'installation de potelets, de barrières et de deux personnages de signalisation.</p> <p>Le montant des travaux s'élève à 15 000 € HT.</p> <p><b>Le Conseil Municipal décide :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'approuver la réalisation de ces travaux</li> <li>- de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police</li> </ul>	<p>Approuvée à l'unanimité</p>

<p>Délibération n°2026/035</p>	<p><b>Affectation du résultat de fonctionnement du budget principal – Année 2025</b></p> <p>Suite à l’approbation du Compte Financier Unique de l’année 2025, <b>le Conseil Municipal décide de l’affectation du résultat de fonctionnement de l’année 2025 selon le tableau ci-dessous</b></p> <table border="1" data-bbox="276 219 1307 678"> <thead> <tr> <th>BUDGET PRINCIPAL</th> <th>INVESTISSEMENT</th> <th>FONCTIONNEMENT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Excédent reporté</td> <td>201 820.64 €</td> <td>110 323.00 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat de l’exercice</td> <td>-253 181.61 €</td> <td>287 974.20 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat cumulé</td> <td><b>51 360.97 €</b></td> <td><b>398 297.20 €</b></td> </tr> <tr> <td colspan="3"><b>BESOIN DE FINANCEMENT DU BUDGET PRINCIPAL</b></td> </tr> <tr> <td>Restes à réaliser en dépenses d’investissement</td> <td>- 146 530.95 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Restes à réaliser en recettes d’investissement</td> <td>136 280.00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Solde des restes à réaliser d’investissement</td> <td>10 250.95 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Besoin de financement de la section d’investissement</td> <td><b>61 611.92 €</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3"><b>AFFECTATION DU RESULTAT</b></td> </tr> <tr> <td>Résultat de fonctionnement à affecter</td> <td></td> <td><b>398 297.20 €</b></td> </tr> <tr> <td>Affectation en réserves (c/1068)</td> <td><b>61 611.92 €</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026 - <i>Report en fonctionnement</i></td> <td></td> <td><b>336 685.28 €</b></td> </tr> </tbody> </table>	BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	Excédent reporté	201 820.64 €	110 323.00 €	Résultat de l’exercice	-253 181.61 €	287 974.20 €	Résultat cumulé	<b>51 360.97 €</b>	<b>398 297.20 €</b>	<b>BESOIN DE FINANCEMENT DU BUDGET PRINCIPAL</b>			Restes à réaliser en dépenses d’investissement	- 146 530.95 €		Restes à réaliser en recettes d’investissement	136 280.00 €		Solde des restes à réaliser d’investissement	10 250.95 €		Besoin de financement de la section d’investissement	<b>61 611.92 €</b>		<b>AFFECTATION DU RESULTAT</b>			Résultat de fonctionnement à affecter		<b>398 297.20 €</b>	Affectation en réserves (c/1068)	<b>61 611.92 €</b>		Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026 - <i>Report en fonctionnement</i>		<b>336 685.28 €</b>	<p>Approuvée à l’unanimité</p>
BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT																																							
Excédent reporté	201 820.64 €	110 323.00 €																																							
Résultat de l’exercice	-253 181.61 €	287 974.20 €																																							
Résultat cumulé	<b>51 360.97 €</b>	<b>398 297.20 €</b>																																							
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DU BUDGET PRINCIPAL</b>																																									
Restes à réaliser en dépenses d’investissement	- 146 530.95 €																																								
Restes à réaliser en recettes d’investissement	136 280.00 €																																								
Solde des restes à réaliser d’investissement	10 250.95 €																																								
Besoin de financement de la section d’investissement	<b>61 611.92 €</b>																																								
<b>AFFECTATION DU RESULTAT</b>																																									
Résultat de fonctionnement à affecter		<b>398 297.20 €</b>																																							
Affectation en réserves (c/1068)	<b>61 611.92 €</b>																																								
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026 - <i>Report en fonctionnement</i>		<b>336 685.28 €</b>																																							
<p>Délibération n°2026/036</p>	<p><b>Vote des taux des taxes directes locales – Année 2026</b></p> <p><b>Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux des 3 taxes directes locales pour l’année 2026 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Taxe Foncière Bâtie (TFB) : 34,93 %</b> soit un produit de 384 579 €</li> <li>- <b>Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) : 55,88 %</b> soit un produit de 53 254 €</li> <li>- <b>Taxe d’Habitation (TH) : 11,97 %</b> soit un produit de 14 101 €</li> </ul> <p>Le produit total attendu est de <b>451 934 €</b>.</p>	<p>Approuvée à l’unanimité</p>																																							
<p>Délibération n°2026/037</p>	<p><b>Approbation du budget primitif de l’année 2026 – Budget principal</b></p> <p>Après avoir décidé de l’affectation du résultat de fonctionnement de l’exercice 2025,</p> <p><b>Le conseil municipal adopte le budget primitif pour l’année 2026, arrêté comme suit :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>1 382 188.97 € en dépenses et recettes de fonctionnement</b></li> <li>- <b>400 861.92 € en dépenses et recettes d’investissement.</b></li> </ul> <p>Il autorise également Mme le Maire à procéder à des mouvements de crédit de chapitre à chapitre, à l’exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.</p>	<p>Approuvée à l’unanimité</p>																																							
<p>Délibération n°2026/038</p>	<p><b>Décision du Maire n°001/2026 du 30 avril 2026 concernant la location et la maintenance de deux photocopieurs (école et mairie)</b></p> <p><b>Vu</b> la délibération en date du 21 mars 2026 par laquelle le conseil municipal a chargé Mme le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l’exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres d’un montant inférieur à 25 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,</p> <p><b>Vu</b> l’avis de marché lancé selon une procédure adaptée pour la location, l’installation et la maintenance complète de deux photocopieurs numériques multifonctions couleur neufs, fournitures de consommables incluses hors papier, pour lequel deux offres ont été remises</p> <p><b>Après analyse des offres au regard des critères définis dans le règlement de la consultation, le Conseil municipal prend acte de la décision de Mme le Maire de retenir l’offre de la société Eurold Bureautique Limousin, située à Saint Maurice Les Brousses, aux conditions suivantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; <b>location du matériel sur une durée de 36 mois :6 804 € HT</b></li> <li>&gt; <b>maintenance et consommables sur une durée de 36 mois : 4 620 € HT</b></li> </ul> <p>sur la base d’une estimation annuelle de 40 000 pages noir et blanc et de 40 000 pages couleur</p>	<p>Approuvée à l’unanimité</p>																																							

Le tableau récapitulatif des délibérations prises en conseil municipal lors de la séance du 30 avril 2026 a été affiché et publié le 07 mai 2026 conformément aux prescriptions de l’article L.2121-25 du C.G.C.T.

Mme le Maire  
Patricia MARCOUX LESTIEUX

## ANNEXE 1

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL AU 1 <sup>er</sup> MAI 2026					
Grade/Emploi	Catégorie	Effectif budgétaire	Pourvu	Durée hebdomadaire	Observations
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	2	▪ 2 postes à 35h	▪ 1 emploi créé au 01/04/25
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	1	▪ 1 poste à 35h ▪ 1 poste à 29.10/35 <sup>ème</sup>	▪ 1 poste TC vacant au 01/04/26 ▪ 1 poste TNC créé au 01/05/26
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	1	▪ 1 postes à 35h ▪ 1 poste à 29.10/35 <sup>e</sup>	▪ 1 poste TNC vacant au 01/05/2026
Adjoint technique territorial	C	6	5	▪ 2 postes à 35h ▪ 1 poste à 19.25/35 <sup>e</sup> ▪ 1 poste à 20/35 <sup>e</sup> ▪ 1 poste à 12/35 <sup>e</sup> ▪ 1 poste à 28/35 <sup>e</sup>	▪ 1 poste TC vacant au 02/05/2025
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>					
Agent spécialisé principal 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	C	1	1	▪ 1 poste à 31/35 <sup>e</sup>	

## ANNEXE 2

Liste des associations ayant formulées une demande de subventions	Montant de la subvention	Vote du conseil		
		POUR	CONTRE	ABST.
<b>Associations sportives</b>				
USP	1000	14		
Shogun Karaté	600	15		
Vélo Nature	250	14		
Gymnastique volontaire « Peyrat Forme »	450	15		
Haut Galop Limousin	200	15		
<b>Associations de loisirs</b>				
Art'Abesque	200	15		
Les Amis d'Alsace	200	15		
Comité des Fêtes	200	14		1
Club Charles Silvestre	200	15		
<b>Anciens combattants et autres</b>				
ANACR (Ass. Nat. Anciens combattants Résistance)	100	15		
Les 'oublié-e-s' de la Mémoire	0	15		
<b>Ecole</b>				
Amicale de l'école des 2 Tilleuls	300	14		
Union départementale des DDEN	50	15		
<b>Chasse – pêche</b>				
AAPPMA (section pêche de Bellac)	350	15		
ACCA de Peyrat de Bellac	450	15		
<b>Associations caritatives</b>				
Les Restaurants du Cœur (Haute-Vienne)	100	15		
Planning familial Haute-Vienne	50	15		
Ligue contre le cancer	100	15		
FNATH (Fédé Nat des accidentés du travail et des handicapés)	100	15		
<b>Autres Associations</b>				
GVA de Mézières-sur-Issoire et Bellac	50	15		
Associations des conciliateurs de justice du Limousin	100	15		
France Victimes 87	100	15		
Asso Départementale des lieutenants de louveterie	50	15		
Sapeurs pompiers humanitaires (GSCF)	100	15		
Chiens guides d'aveugles	50	15		